



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE

ASSOCIATION NEUCHÂTELOISE ET JURASSIENNE
DE TENNIS DE TABLE

06 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de l'Assemblée générale d'automne (AGDa) Association Neuchâteloise et Jurassienne de Tennis de table

Le 06 septembre 2023 à la Brasserie de la Fontaine à La Chaux-de-Fonds

Écriture du PV : Rachel Ferati

Début de l'AGDa : 19h37

Fin de l'AGDa : 21h45

Table des matières

1. Appel et contrôle des Délégués.....	3
2. Approbation du PV de l'AGDp du 08 février 2023 au Centre Portugais à Neuchâtel	3
3. Lecture et approbation du rapport du Président du Directoire et du rapport du Responsable administratif.....	3
4. Lecture et approbation du rapport du Responsable des finances.....	4
5. Lecture et rapport des vérificateurs des comptes et approbation des comptes 2022-2023.....	5
6. Votation de la décharge du Directoire et des vérificateurs des comptes.....	5
7. Lecture et approbation du rapport de la commission de recours.....	5
8. Élections.....	5
a. Deux vérificateurs des comptes et un suppléant.....	5
9. Décisions relatives aux objets figurants à l'ordre du jour de l'AGDa/STT.....	5
10. Proposition de modification des statuts.....	5
11. Proposition de modification des modalités de championnat.....	6
12. Remise des prix et mérites.....	7
13. Ratification des exclusions décidées par le Directoire.....	7
14. Désignation des dates et clubs pour les prochaines assemblées.....	7
15. Divers / contre-appel.....	7

1. Appel et contrôle des Délégués

Ouverture de l'Assemblée générale d'automne par le Président Dimitri Rebetez.

Total des voix des clubs : 18

Majorité simple : 10

Majorité des 2/3 : 13

Le scrutateur est Dimitri Rebetez.

Les personnes absentes et excusées sont Patrick Brisset, Michel Feuz, Michel Voyame et Jacqueline Cléménçon.

2. Approbation du PV de l'AGDp du 08 février 2023 au Centre Portugais à Neuchâtel

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'AGDp du 08 février 2023.

3. Lecture et approbation du rapport du Président du Directoire et du rapport du Responsable administratif

Rapport du Président, Dimitri Rebetez.

À la fin de la saison, il y a eu la fusion de deux clubs. Le nouveau club est le CTT Val-de-Ruz. Dimitri Rebetez souhaite leur souhaite la bienvenue et plein de succès.

Concernant les résultats sportifs, ces derniers ont été listés durant la dernière Assemblée technique. Dimitri Rebetez souhaite tout de même féliciter encore une fois l'Entente pongiste neuchâteloise pour son ascension en Ligue nationale. Remerciements également au CTT Omega pour avoir organisé les Championnats Suisses Seniors et les Championnats Romands, et pour tout le travail qu'Olivier Schwab a accompli pour notre sport.

L'ANJTT compte actuellement 221 licencié·e·s. En 2015, il y en avait 338. En 2016, 292. On peut voir que le nombre descend toujours et assez rapidement. On espère trouver des solutions pour réaugmenter les effectifs.

Une nouvelle structure STT a été mise en place, mais il manque encore des personnes dans le Comité central (CC). Il y a des critères, et il manque des Romands. Mais entre-temps, il n'y a plus besoin, car quelqu'un de l'ANJTT va faire partie du CC.

Finalement, Dimitri Rebetez souhaite à tout le monde une belle saison 2023-2024.

Dimitri Rebetez souhaite également rappeler qu'il n'y a pas de règlement pour les retards d'inscriptions d'équipes, et qu'il n'a pas envie d'en créer un. Cependant, ces dernières semaines, il a dû s'occuper de tout cela pendant ces vacances (et cela correspond à environ 40% des clubs).

Rapport du Responsable administratif, Éric Lombardet.

Le responsable administratif rappelle qu'avec le Covid, c'était un peu plus cool côté amende, mais que maintenant, il y a des règlements. Par exemple, l'envoi des feuilles de matchs en retard, ou bien fausses et incomplètes. Il faut aviser les capitaines d'équipes que les règlements seront imposés cette saison.

4. Lecture et approbation du rapport du Responsable des finances

Rapport du Responsable des finances, Stevan Mikic.

Distribution des comptes auprès des membres de l'assemblée.

Les comptes sont bouclés comme suit :

A l'actif, les liquidités sont bonnes. CHF 42'652.42. Les débiteurs clubs se monte à CHF 15'319.10. Il y a donc moins de liquidité et plus de débiteur car les factures ont été envoyées aujourd'hui ou le seront cette nuit. Dans les actifs immobilisés, se trouvent les nouveaux équipement que j'ai amortis pour un solde de CHF 1'000.-.

Au passif, les créanciers de CHF 5'324.80 ont tous été réglés ce jour. Le capital a augmenté du bénéfice de CHF 2'019.45 de la saison passée. Dans le compte de régularisation (2910), Stevan Mikic a tenu compte des factures pour notre site Internet et de prix prévus par le président. Il n'a pas reçu ces factures à ce jour. On s'en tire avec un bénéfice de CHF 5'422.60 Donc gros bénéfices.

Compte de charge :

Les frais du comité de l'ANJTT ont été moins élevés que la saison précédente. Les frais d'arbitrages sont à peine plus élevés que le budget. Le cadre jeunesse ont moins coûtés que d'habitude car il n'y a pas eu de tournoi de Linz (Christian Mignot annonce qu'ils ont changé l'organisation. Avant, c'était dans le week-end de Pâques. Mais maintenant ce n'est pas facile avec les écoles et les parents. On va essayer de trouver une autre solution avec les jeunes au lieu d'aller à Linz).

Pour les tournois, les charges sont un peu plus élevées que le budget car CTT Oméga a repris d'arrache-pied et avec Brio l'organisation des championnats Suisse vétérans et des Romands. Les charges diverses sont conformes au budget. Le total des charges se monte donc à CHF 26'953.40 (bien en-dessous du budget, surtout côté Jeunesse).

Les produits :

Dans les recettes, les cotisations membres sont plus élevées car l'année passée, Stevan Mikic n'avais pas reçu les passeports loisirs et que cette année, il a refacturé les passeport loisir de l'année 2021/2022 et ceux de la saison en cours. (il faudra demander la liste à STT pour 2023-2024 à STT en fin de saison). Les inscriptions d'équipes sont stables. Les tournois ont rapporté un peu plus que prévus grâce aux romands. Les subventions sont stables pour l'instant (ça

l'inquiète un peu pour l'avenir. Toujours le sponsor de la Mobilière pour les 2 prochaines saisons). Le Championnat jeunesse a eu bien du succès et le cadre C pas mal de sélectionné. Bien moins d'amendes cette années que d'habitude. (Sauf les années Covid)

Le total des recettes se monte donc à CHF 32'376.00

Résultat : un bénéfice de CHF 5'422.60

Si quelqu'un veut consulter les comptes, Stevan Mikic les met à disposition.

L'assemblée remercie Stevan Mikic pour la lecture ainsi que pour son travail.

5. Lecture et rapport des vérificateurs des comptes et approbation des comptes 2022-2023

Les vérificateurs des comptes étaient le CTT Chaux-de-Fonds et le CTT Tavannes.

Tout a bien été contrôlé. Les vérificateurs remercient Stevan Mikic pour la tenue des comptes.

6. Votation de la décharge du Directoire et des vérificateurs des comptes

L'assemblée accepte la décharge du Directoire et des vérificateurs des comptes.

7. Lecture et approbation du rapport de la commission de recours

Il n'y a pas eu de recours cette saison.

8. Élections

Dimitri Rebetez n'a pas reçu de demande pour quitter le Directoire.

a. Deux vérificateurs des comptes et un suppléant

Les vérificateurs de comptes sont le CTT Tavannes et le CTT Omega, suppléant : le CTT Porrentruy.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'élection du comité ainsi que des vérificateurs de comptes.

9. Décisions relatives aux objets figurants à l'ordre du jour de l'AGDa/STT

Il n'y en a pas. Il y aura seulement les élections cette année au Comité central.

10. Proposition de modification des statuts

L'assemblée avait reçu la proposition de ne faire plus qu'une Assemblée des Délégué·e·s par année, car il n'y en a plus qu'une au niveau STT. Cela a donc été remis à jour officiellement. L'Assemblée unique aura lieu en automne (AGDa). L'assemblée technique restera en juin. Ces statuts ont été remis à jour par Denis Allimann.

La votation pour la modification des statuts se fait au 2/3.

Total des voix POUR la modification : 18

L'assemblée accepte à l'unanimité.

11. Proposition de modification des modalités de championnat

Concernant la modification des modalités de championnat, Dimitri Rebetez a proposé à l'assemblée 5 variantes. Il n'a pas reçu beaucoup de commentaires, à part celui du CTT Cortaillod, qui proposait une variante 3bis (10 matchs pour toute la saison).

Les options, en résumé, sont les suivantes :

Option 1 : revenir à la situation d'avant (c'est-à-dire avant celle actuelle)

Option 5 : statut quo (c'est-à-dire garder la situation actuelle)

Option 2, 3 et 4 : 1 groupe par ligue, avec des variantes de allers, et allers-retours.

Discussion au sein de l'assemblée.

La votation se fait au 2/3 pour le statut quo.

Total des voix pour le statut quo : 15 CONTRE, 1 POUR, 2 BLANC.

La variante statut quo n'est pas retenu. Il y aura donc une modification du championnat.

Il reste donc 4 variantes. Dimitri Rebetez remarque que l'on peut aussi ajouter la variante proposée par le CTT Cortaillod.

Total des voix pour introduire la variante proposée : 2 POUR.

Cette variante n'est donc pas retenue.

Voici le détail pour les variantes 1,2,3 et 4 :

Variante 1 : le retour en arrière.

Variante 2 : on reste sur 8 équipes par ligue, mais il n'y aurait plus qu'un seul groupe par ligue (il y aurait donc une 5^{ème} ou 6^{ème} ligue). Il y aurait des promotions/relogations aussi à la mi-saison. On pourrait donc monter de deux ligues en une saison. Il y aurait 2x7 matchs sur la saison. Cependant, le problème d'algorithme serait toujours le même qu'actuellement : les équipes pourraient jouer à la même place.

Variante 3 : réduire de 8 à 6 équipes, avec des matchs allers-retours dans les deux phases. Il y aurait 2x10 matchs dans la saison. Il y aurait donc une équité par rapport aux matchs à domiciles et à l'extérieur. Mais c'est beaucoup de matchs et le calendrier est serré.

Variante 4 : réduire à 5 équipes. Il y aurait 2x8 matchs dans la saison.

Le problème avec les variantes qui ont beaucoup de matchs, c'est qu'il y a des grands clubs qui sont limités dans le nombre de matchs par soir. Dimitri Rebetz doit faire environ 40 déplacements de matchs manuellement à cause des conflits de match et de salle.

La votation se fait par système de points par rapport au nombre de voix par clubs : les membres de l'assemblée attribuent de 0 (moins bonne variante) à 3 points (meilleure variante).

La variante 1 a obtenu 6 voix

La variante 2 a obtenu 37 voix

La variante 3 a obtenu 15 voix

La variante 4 a obtenu 32 voix

La variante 2 est acceptée.

Concernant les relégations/promotions pour la variante 2 :

Total des voix pour 3 équipes promues/reléguées : 15 POUR, 2 CONTRE, 1 BLANC.

Il y aura donc 3 équipes promues/reléguées avec la variante 2.

Si cette modification est effective pour l'année prochaine, il faudrait qu'on avertisse déjà maintenant les équipes. Ce serait également bien aussi de voter le règlement lors d'une Assemblée extraordinaire au printemps. Comme cela, s'il y a des modifications, les votations pour la modification auront lieu lors de l'Assemblée technique de juin.

12. Remise des prix et mérites

Le mérite sportif a été attribué à Kilian Moreno.

Remerciement également à Olivier Schwab.

13. Ratification des exclusions décidées par le Directoire

Il n'y en a pas.

14. Désignation des dates et clubs pour les prochaines assemblées

L'Assemblée technique (AT) aura lieu le 26 juin 2024 au Val-de-Ruz.

L'Assemblée des Délégués d'automne (AGDa) aura lieu le 11 septembre 2024 à Tavannes (les vérificateurs de comptes sont conviés une heure avant).

Le Directoire convoquera les membres pour l'AGD extraordinaire au printemps.

15. Divers / contre-appel

a) Site Internet

Le Directoire a reçu une offre qui a été transmise à l'assemblée par rapport à l'investissement pour un nouveau site Internet.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

b) Club DESK

2 clubs emploient actuellement cette application. Il y a deux modules : une version gratuite et une version payante. Dimitri Rebetez invite les autres clubs à aller y jeter un œil.

c) Swiss Junior Challenge

Yves Bieler va envoyer un mail pour les Passeports Loisirs ainsi que pour le Swiss Junior Challenge. Il rappelle que le Passeport Loisir est vraiment bien, et que c'est un bon passage avant la licence.

d) Coupe ANJTT

On peut inscrire des équipes pour la Coupe ANJTT. Les équipes intéressées envoient un mail à Dimitri Rebetez jusqu'à fin septembre.

e) Tour Jeunesse ANJTT

Le 1^{er} Tour Jeunesse ANJTT aura lieu le dimanche 17 septembre. Les clubs doivent inscrire les joueur·euse·s dans les délais afin que Christian Mignot puisse gérer cela. Il fournira la finalisation du calendrier. Il souhaite également préciser qu'il ouvre les inscriptions pour le lieu à tous les clubs, mais qu'il ne reçoit que deux propositions.

f) Tournoi par division le 2-3 mars

L'Entente pongiste neuchâteloise organisera le tournoi par division ANJTT au Landeron les 2-3 mars 2024.

g) Ligue national et juge-arbitre

Olivier Schwab rappelle que les clubs qui ont une ligue national doivent avoir un juge-arbitre (et qu'à partir de 12 licenciés, il faut également avoir un arbitre).

h) La Doublette Landeronnaise

Christian Mignot rappelle que le « Fabienne-Chappuis » n'existe plus sous son nom actuel. C'est désormais « La doublette landeronnaise », qui aura lieu le 07 octobre au Landeron.

L'assemblée s'est terminée à 21h45

Signature de la rédactrice du PV

Rachel Ferati

